

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Caisse Desjardins  
de la Petite-Nation  
et du Lièvre

## PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

<b>Excédents (déficit) avant ristournes aux membres</b>	<b>11 579 k\$</b>
Virements réglementaires et autres ajustements	<b>240 k\$</b>
• Affectation/utilisation des réserves plus-value <sup>1</sup>	(801) k\$
• Autres éléments du résultat	694 k\$
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2025	345 k\$
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	2 k\$
<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>11 819 k\$</b>
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et au FADM	<b>(2 749) k\$</b>
• Ristourne	(3 167) k\$
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	811 k\$
• Affectation au FADM	(393) k\$
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	<b>0 k\$</b>
Affectation à la réserve générale	<b>(9 070) k\$</b>
<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>0 k\$</b>

## RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES

RISTOURNE VOLUMES <sup>2</sup>	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME	ÉQUIVALENT EN DOLLARS
	PARTICULIERS ET ENTREPRISES	
Comptes		<b>307 k\$</b>
Épargne et placements	0,58 \$	<b>441 k\$</b>
Fonds		<b>179 k\$</b>
Prêts et marges de crédit		<b>829 k\$</b>
<b>RISTOURNE ASSURANCES<sup>3</sup></b>	<b>23 \$/1 000 \$ de prime</b>	<b>492 k\$</b>
<b>RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT<sup>3</sup></b>	<b>0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets</b>	<b>184 k\$</b>
<b>RISTOURNE PRODUITS<sup>3</sup></b>	Montant de <b>75 \$<sup>4</sup></b>	<b>690 k\$</b>
<b>RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE<sup>3</sup></b>	Montant de <b>23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions</b>	<b>46 k\$</b>

### PROPOSITION DE VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2025

<b>Total des ristournes aux membres</b>	<b>3 166 322 \$</b>
<b>Fonds d'aide au développement du milieu</b>	<b>393 432 \$</b>

<sup>1</sup> L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir.  
L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

<sup>2</sup> Soumise au vote lors de l'assemblée.

<sup>3</sup> Taux établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

<sup>4</sup> Montant pouvant atteindre 75 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.